

**EXTRAIT**  
**Du registre des délibérations du Conseil Municipal de**  
**SAINT OUEN DES ALLEUX**

Séance du conseil municipal du mardi 2 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-neuf, le mardi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, Mme REPESSÉ Michèle, Mme BOURION Juliette, M. BLANDIN Anthony, M. TURBEL Éric, Mme LE ROY Delphine, Mme PERRIER Stéphanie, Mme JUHEL Colette, M. GESLIN Damien,
Absents	M. RAIPIN-PARVEDY Philippe ayant donné pouvoir à M. THOMAS Pierre, M. QUILLIOT Jean-Louis ayant donné pouvoir à Mme GOBÉ Laurence, Mme LESAGE Annie ayant donné pouvoir à Mme LE ROY Delphine, M. GIROUARD Mickaël ayant donné pouvoir à M. GESLIN Damien, M. ROPERT Yves,
Secrétaire	Mme BOURION Juliette,
Convocation	27 mars 2019

**2019 04 Approbation des délibérations du 5 mars 2019**

*Le Compte rendu de la séance du 5 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.*

**2019 04 025 Vote des taux d'imposition 2019**

Monsieur le Maire présente l'état N° 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2019.

*Il rappelle les taux d'imposition de 2018.*

**M. le Maire informe l'assemblée des bases d'imposition prévisionnelles pour 2019,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** des présents de ne pas modifier les taux d'impositions pour 2019, à savoir :

**Taxe d'habitation : 28.30 %**

**Taxe foncière (bâti) : 28.50 %**

**Taxe foncière (non bâti) : 77,39 %**

*Le produit fiscal prévisionnel 2019 s'élève à 501 080 €.*

**Pour : 14 voix**

**2019 04 026 Intégration Immobilisation « ETUDECENTREBOURG »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'immobilisation « ETUDECENTREBOURG » réalisée en 2015-2016 sur le budget principal n°150 pour est suivie de travaux sur le budget annexe Centre-bourg n°157, et qu'il convient de l'intégrer.

Il propose à l'assemblée les crédits budgétaires 2019 suivants :

Sur le BP Principal 2019 n°150

Recette d'investissements      Compte 2031-041      + 23 400 €

Sur le BP Centre-bourg 2019 n°157

Dépenses d'investissement      Compte 2313-041      + 23 400 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VALIDE l'intégration de l'immobilisation « ETUDECENTREBOURG », comme présentée ci-dessus,**

**PREVOIT les crédits budgétaires sur les BP2019.**

**Pour : 14 voix**

**2019 04 027 Vote du Budget Primitif 2019 Assainissement n°154**

M. le Maire présente le budget primitif 2019 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE à l'unanimité le budget primitif 2019 de l'assainissement équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :**

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 57 919,39 €

Recettes : 57 919,39 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 49 509,98 €

Recettes : 49 509,98 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de 24 329,59 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 19 329,59 €

R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 5 000,00 €

**Pour : 14 voix**

**2019 04 028 Vote du Budget Primitif 2019 Annexe Boulangerie n°155**

M. le Maire présente le budget primitif 2019 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE à l'unanimité le budget primitif 2019 de la boulangerie équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :**

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 10 881,00 €

Recettes : 10 881,00 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 9 635,59 €

Recettes : 9 635,59 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de 7 166,29 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....	7 166,29 €
R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....	0,00 €

**Pour : 14 voix**

**2019 04 029 Vote du Budget Primitif 2019 Maison médicale n°156**

M. le Maire présente le budget primitif 2019 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**VOTE à l'unanimité le budget primitif 2019 de la Maison médicale équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :**

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 55 012,00 €

Recettes : 55 012,00 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 72 088,70 €

Recettes : 72 088,70 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de 42 324,36 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....	42 324,36 €
R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....	0,00 €

**Pour : 14 voix**

**2019 04 030 Vote du Budget Primitif 2019 Centre-bourg n°157**

M. le Maire présente le budget primitif 2019 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**VOTE à l'unanimité le budget primitif 2019 du centre-bourg en équilibre sur la section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement :**

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 11 550,00 €

Recettes : 11 550,00 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 70 131,16 €

Recettes : 170 131,16 €

**Pour : 14 voix**

**2019 04 031 Vote du Budget Primitif 2019 Bar le St Ouen n°159**

M. le Maire présente le budget primitif 2019 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**VOTE à la majorité le budget primitif 2019 du Bar Le St Ouen équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :**

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 6 600,00 €

Recettes : 6 600,00 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 561 328,00 €

Recettes : 561 328,00 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de 1 975,00 €,

**DÉCIDE d'affecter à la majorité le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :**

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....	0,00 €
R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....	1 975,00 €

**Pour : 10 voix**

**Contre : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)**

**Abstention : 2 voix (Michèle REPESSE, Colette JUHEL)**

**2019 04 032 Vote du Budget Primitif 2019 Principal n°150**

M. le Maire présente le budget primitif 2019 proposé par la Commission communale des Finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**VOTE à l'unanimité le budget primitif principal 2019 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :**

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 1 220 000,00 €

Recettes : 1 220 000,00 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 1 942 003,60 €

Recettes : 1 942 003,60 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 201 de 614 931,60 €,

**DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :**

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....	514 931,60 €
R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....	100 000,00 €

**Pour : 8 voix**

**Abstention : 6 voix (Laurence GOBÉ, Jean-Louis QUILLIOT, Michèle REPESSÉ, Delphine LE ROY, Annie LESAGE, Colette JUHEL)**

**2019 04 033 Crédit Agricole - Vote d'un prêt de 200 000€ sur le Budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2019 n°150,

Il y a lieu de financer l'aménagement du parc de loisirs pour un montant de 200 000 € par un prêt à très long terme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :**

**Pour : 8 voix**

**Contre : 3 voix (Michèle REPESSÉ, Delphine LE ROY, Annie LESAGE)**

**Abstention : 3 voix (Laurence GOBÉ, Jean-Louis QUILLIOT, Colette JUHEL)**

**Décide à la majorité de ses membres,**

- **de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, un prêt d'un montant de 200 000 Euros, suivant un taux fixe de 1,94 %, pour une durée de 25 ans, à capital constant de 2 000,00 €, périodicité trimestrielle,**  
A la signature du prêt, le délai de débloqué est de 3 mois.  
Commission d'engagement : Néant  
Frais de dossier : 200 €
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.**

**2019 04 034 Crédit Agricole - Vote d'un prêt de 100 000€ sur le Budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2019 n°150,

Il y a lieu de financer les travaux du programme de voirie 2019 pour un montant de 100 000 € par un prêt à long terme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :**

**Pour : 12 voix**

**Abstention : 2 voix (Michèle REPESSÉ, Colette JUHEL)**

**Décide à l'unanimité de ses membres,**

- **de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, un prêt d'un montant de 100 000 Euros, suivant un taux fixe de 1,00 %, pour une durée de 10 ans, à capital constant de 2 500,00 €, périodicité trimestrielle,**  
A la signature du prêt, le délai de déblocage est de 3 mois.  
Commission d'engagement : Néant  
Frais de dossier : 100 €
  
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.**

**2019 04 035 Crédit Mutuel de Bretagne- Vote d'un prêt de 200 000€ sur le Budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2019 n°150,

Il y a lieu de financer divers investissements 2019 pour un montant de 200 000 € par un prêt à très long terme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :**

**Pour : 8 voix**

**Contre : 3 voix (Michèle REPESSÉ, Delphine LE ROY, Annie LESAGE)**

**Abstention : 3 voix (Laurence GOBÉ, Jean-Louis QUILLIOT, Colette JUHEL)**

**Décide à la majorité de ses membres,**

- **de contracter auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, un prêt COLD – CITE GESTION FIXE d'un montant de 200 000 Euros, suivant un taux fixe de 1,47 %, pour une durée de 20 ans, à capital progressif, périodicité trimestrielle,**  
A la signature du prêt, le délai de déblocage est de 3 mois.  
Commission d'engagement : Néant  
Frais de dossier : 300 €
  
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.**

**2019 04 036 Crédit Mutuel de Bretagne- Vote d'un prêt relais subventions de 400 000€ sur le Budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2019 n°150,

Il y a lieu de préfinancer le montant du FCTVA 2019 et des subventions 2019 allouées pour un montant de 400 000 € par un prêt à court terme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :**

**Pour : 8 voix**

**Contre : 3 voix (Michèle REPESSÉ, Delphine LE ROY, Annie LESAGE)**

**Abstention : 3 voix (Laurence GOBÉ, Jean-Louis QUILLIOT, Colette JUHEL)**

**Décide à la majorité de ses membres,**

- **de contracter auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, un prêt CGIC – CITE GESTION IN FINE d'un montant de 400 000 Euros, suivant un taux révisable de 0.5910 % Indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS I.PREFIX + 0.9000 de marge pour une durée de 24 mois, périodicité trimestrielle, , Franchises normale de 21 mois,**
- **Différé d'amortissement du capital pendant la durée du prêt sans modification de taux,**
- **Remboursement anticipé possible sans frais ni pénalité,**
- A la signature du prêt, le délai de déblocage est de 3 mois.  
Commission d'engagement : Néant  
Frais de dossier : 600 €
  
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.**

**2019 04 037 Crédit Agricole d'Ille et Vilaine- Vote d'un prêt relais subventions de 150 000€ sur le Budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2019 n°150,

Il y a lieu de préfinancer le montant du FCTVA 2020 pour un montant de 150 000 € par un prêt à court terme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :**

**Pour : 8 voix**

**Contre : 3 voix (Michèle REPESSÉ, Delphine LE ROY, Annie LESAGE)**

**Abstention : 3 voix (Laurence GOBÉ, Jean-Louis QUILLIOT, Colette JUHEL)**

**Décide à la majorité de ses membres,**

- **de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, un prêt d'un montant de 150 000 Euros, suivant un taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois Journalier (-0.31% ce jour) +0.79% de marge soit un taux de prêt à 0,48% ce jour, pour une durée de 24 mois, périodicité trimestrielle,**
- **Différé d'amortissement du capital pendant la durée du prêt sans modification de taux,**
- **Remboursement par anticipation partiel ou total sans frais ni pénalité,**
- Disponibilité dès la signature du contrat.  
Commission d'engagement : Néant  
Frais de dossier : 150 €
  
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.**

**2019 04 038 Vote d'une subvention sur le BP2019 du CCAS n°151**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait voté une subvention de fonctionnement de 977,19 € sur le BP 2018 du CCAS qui est dépourvu de recettes.

Afin d'équilibrer le BP2019 du CCAS et de maintenir les actions du CCAS, notamment l'organisation du repas annuel des personnes âgées, il propose de verser une nouvelle subvention de fonctionnement sur le BP2019 du CCAS.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De verser la somme de 1 800,00 € du BP Principal 2019 sur le BP 2019 du CCAS,
- Confirme les crédits au compte 6718 du BP Principal 2019.

**Pour : 14 voix**

**2019 04 039 Vote d'une subvention sur le BP2019 Bar le St Ouen n°159**

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2019 Bar le St Ouen.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de voter une subvention du budget principal d'un montant de 1 577,00 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :**

- De verser la somme de 1 577,00 € du BP Principal 2019 sur le BP 2019 Bar le St Ouen n°159,
- Confirme les crédits au compte 6718 du BP Principal 2019.

**Pour : 12 voix**

**Contre : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)**

**2019 04 040 Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif des demandes de subvention pour l'exercice 2019.

Il rappelle les subventions votées sur l'exercice 2018,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE le montant des subventions aux associations sur l'exercice 2019, à savoir :**

- **Aux associations sportives** : un forfait de 200 € + 10 € par adhérent de Saint Ouen des Alleux,
- **Aux associations culturelles et de loisirs** : un forfait de 300 € + 2 € par adhérent de Saint Ouen des Alleux,
- **Aux autres associations communales** : un forfait
  
- **de verser aux associations le montant figurant au tableau-joint,**

**Pour : 14 voix**

**Subvention 2019 aux associations**

Nom Association	Subvention 2019
USSMSO Football	590,00 €
Le Volant Audonien	320,00 €
APA Association Palets	230,00 €
Tennis Club Audonien	630,00 €
Musc'alleux	310,00 €
Asso des anciens combattants	366,00 €
Les Planteurs de Sons	312,00 €
Association d'histoire	300,00 €
AICA St Ouen / St Christophe	362,00 €
La Gaule Audonienne	306,00 €
Club 3ème Jeunesse	498,00 €
Amicale des Pompiers	1 409,90 €
Fleurir St Ouen	800,00 €
Comité d'Animation Audonien	1 700,00 €
AMICALE LAIQUE	600,00 €
<b>TOTAL SUBV COMMUNALES</b>	<b>8 597,90 €</b>
<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>	
ADMR Pays St Aubin du Cormier	1 322,00 €
Restaurant du Cœur	160,00 €
<b>TOTAL SUBV HORS COMMUNE</b>	<b>1 482,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2019</b>	<b>10 215,90 €</b>

**2019 04 041 Comité d'Animation Audonien - Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier du Comité d'Animation Audonien sollicitant la municipalité pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

Cette subvention contribuerait au financement de deux quinzaines commerciales au cours de l'année 2019.

Entendu l'exposé

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :**

**Pour : 14 voix**

**DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Comité d'Animation Audonien sur l'exercice 2019 pour l'organisation d'une première quinzaine commerciale en fin d'année.**

**CONFIRME les crédits au compte 6574 sur le BP Principal 2019.**

**2019 04 042 Association Musi'Alleux - Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire présente un courrier de l'association Music'Alleux sollicitant la municipalité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle visant à financer leur participation au « Festival International de Coros de Santiago de Cuba.

Le coût total du projet s'élève à 27 000 €.

Entendu l'exposé

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :**

***Pour : 14 voix***

**DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association Music'Alleux pour leur participation au Festival International de Coros de Santiago de Cuba en octobre 2019, en échange d'une présentation visuelle de leur expérience et manifestation à Cuba.**

**CONFIRME les crédits au compte 6574 sur le BP Principal 2019.**

**2019 04 043 Achat des parcelles cadastrées ZI n°148 et D n°56 situées 10 rue du Général de Gaulle (Mme LESAGE Gaëtane)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquérir les parcelles bâties cadastrées ZI n°148 et D n°56, situées 10 rue du Général de Gaulle.

Le bien constitue un garage que la commune pourrait louer à la gérante de l'auto-école pour le stationnement de son véhicule et pourrait également servir de lieux de stockage du mobilier loué aux associations et aux particuliers.

Le propriétaire, Mme LESAGE Gaëtane propose un prix net vendeur de 5 000 €. Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire soumet cette offre aux conseillers et leur demande de l'autoriser à signer le compromis d'achat puis l'acte authentique à intervenir.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote**

***Pour : 14 voix***

**APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées ZI n°148 ET D n°56 auprès de Mme LESAGE Gaëtane d'une superficie totale de 66 m<sup>2</sup> pour un montant net vendeur de 5 000 €, ainsi que les frais d'acte inhérents,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui sera dressée par l'étude notariale de Maîtres RIMASSON – BOSSENEC à Saint Aubin du Cormier,**

**CONFIRME les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération au BP 2019 Principal à l'article 2115 de la section d'Investissement,**

**Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**2019 04 044 Fougères Agglomération : Avenant à la convention de mise à disposition des locaux, matériels et mobiliers à l'ALSH**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20170455 du 05/04/2017 concernant la signature d'une convention de mise à disposition des locaux, matériels et mobiliers avec Fougères Agglomération pour le fonctionnement de l'ALSH et des espaces jeux communautaires, d'une durée de deux ans à compter du 01/01/2017.

Il propose à l'assemblée de reconduire la convention à compter du 01/01/2019.

Monsieur le Maire rend lecture d'un nouveau projet de convention définissant les conditions de mise à disposition des locaux, de matériels et de mobiliers :

- Bâtiment modulaire et locaux scolaires (*cantine, dortoir, salle de motricité*) pour le fonctionnement de l'ALSH situé au « 39 rue du Général de Gaulle »,
- Salle annexe de la médiathèque située « 14 rue du Sous-Bois »,
- Le matériel et mobilier afférant à l'exercice des activités comprises dans le cadre du transfert de compétences

La convention définit également la participation aux frais de fonctionnement pris en charge par Fougères Agglomération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des présents M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux, matériels et mobiliers, telle que présentée, avec Fougères Agglomération, pour une durée de deux ans à compter du 01/01/2019.**

*Pour : 14 voix*

**2019 04 Demande d'échange de parcelles de terrain, rue du Porche**

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier de M. et Mme DUHAULT, propriétaires de la parcelle cadastrée D n°139, un jardin situé rue du Porche.

Les propriétaires sollicitent l'assemblée pour un échange de parcelles d'une contenance d'environ 80 m<sup>2</sup>.

Entendu l'exposé,

Considérant que cet échange parcellaire contribue à harmoniser les angles des parcelles,

Considérant que M. et Mme DUHAULT prennent en charge tous les frais inhérents à cet échange parcellaire,

Considérant l'accord des propriétaires riverains,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité**

**DONNE SON ACCORD à M. et Mme DUHAULT pour engager les démarches auprès d'un géomètre,**

**AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches associées à cet accord.**

*Pour : 14 voix*

**2019 04 045 Allocation fournitures scolaires - Détermination du montant 2018/2019**

Chaque année, un crédit de fonctionnement est voté en faveur des élèves audoniens afin de permettre aux enseignants d'acheter les fournitures et le petit matériel nécessaires durant l'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2018/2019, il est proposé un crédit de 40 € par élève, comme les années passées.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**De fixer le montant de cette allocation à 40 € par élève pour l'année scolaire 2018/2019 ;**

**De verser, pour les élèves Audoniens scolarisés hors commune, le crédit global aux écoles publiques et aux écoles privées des communes concernées.**

*Pour : 14 voix*

**2018 12 DIA « 10 Square des Landelles » (Propriété NEOTOA)**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu de Maître BIHR, Notaire à Saint-Aubin-du-Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la propriété sise « 10 Square des Landelles » cadastrée Section D n°274,

Autorisé par délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ce bien.